

COMpte-REndU SOMMAIRE DE
LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-BARNABE
DU **VENDREDI 20 AVRIL 2018** à 20 heures 30

Étaient présents : M. LE FRANC, Mmes BOUTIER, PHILIPPE, M. JOUAN, Mme LE GALLO, M. JEGLOT, Mme GAUTHIER, MM. BRIAND, BINET, Mme GALLAIS

Absents excusés :

M. Thomas MAHEO donnant pouvoir à M. Michel JOUAN
Mme Mireille BARAN donnant pouvoir à Mme Fanny PHILIPPE
Mme Lyne MILBEO donnant pouvoir à M. Eric LE POTTIER
M. Alain LE FORESTIER donnant pouvoir à M. François BINET
M. Eric LE POTTIER

Secrétaire de séance : Mme Fanny PHILIPPE

Ouverture de la séance à 20 heures 40

Le procès-verbal de la réunion du 23 mars 2018 est adopté.

1. AVENANT AU CONTRAT DEPARTEMENTAL DE TERRITOIRE 2016-2020 – SIGNATURE

Le contrat départemental de territoire proposé est approuvé et validé. Monsieur le maire est autorisé à signer l'avenant au contrat avec le Conseil départemental.

2. TRANSFERT DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA PARCELLE AC n° 204

Le maire est autorisé à signer l'acte de transfert à titre gratuit chez maître BARON de LOUDEAC pour la parcelle AC n° 204.

3. DEPOT D'UNE DECLARATION DE TRAVAUX – PARKING PRES DE L'ETANG

Monsieur le maire est autorisé à déposer une déclaration de travaux pour la création du parking près de l'étang.

4. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le conseil ne fait pas valoir son droit de préemption sur la parcelle cadastrée section AA n° 35.

5. MISE EN PLACE D'UNE PROCEDURE DE VENTE DE CHEMINS

Le conseil autorise le Maire à mettre en place la procédure de vente de chemins avec enquête publique. Les chemins concernés sont :

Rue Pierre Mendès France (2)
Un chemin rural arrivant derrière le lotissement du Bocage
Parcelle AD n°82 – 386 m²

Le Paradis
Parcelle ZN n°67 – 800 m²

Biolo
Parcelle ZN n°72 – 2030 m²

La Ville Guimard (2)
Parcelle ZW n°68 – 1224 m²
Parcelle ZW n°13 – 1160 m²

Kermenan (2)
Un chemin rural
Parcelle D n°1314 – 156 m²

Blanlin
Parcelle ZH n° 36 – 1 520 m²

Près de Langoyer – Fontaine Eon
Parcelle D n° 1 531 – 1 990 m2

Route de Langoyer – derrière lotissement *imp du chêne vert* (2)
Parcelle AA n° 64 – 396 m2
Chemin rural bordant le lotissement et les parcelles AA n°60 - 86 - 87

Entre la vallée/Kernivel
Parcelle ZI n° 37 – 3 150 m2

La vallée
Parcelle ZK n° 36 – 800 m2

6. **BRANCHEMENT ELECTRIQUE TEMPORAIRE**

Le conseil fixe à 2.50 € le prix à facturer pour chaque branchement électrique temporaire auprès de la salle omnisports par le camion pizza.

Clôture de la séance : 22 heures 30.

Vu pour être affiché à la porte de la Mairie le 24 avril 2018.
A Saint-Barnabé, le 23 avril 2018

La Secrétaire de séance,
Fanny PHILIPPE

Le Maire,
Georges LE FRANC